

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 523

présenté par
Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Duparay et Mme Fruchon

ARTICLE 35

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.